

Formulaire de demande de visite

Structure :

Nom du représentant du groupe et contact :

Date de la visite et horaire souhaités (jusqu'à 3 propositions) :

-
-
-

Nombre de participants :

Règlement de visite

Le Pôle de La Tienne est une installation industrielle dont la visite exige le strict respect des règles de sécurité suivantes :

1. CONDITIONS D'AGE

Dans le cadre des visites grand public, les visiteurs sont accueillis à partir de **8 ans** (sous la surveillance d'un accompagnateur).

Dans le cadre des visites d'établissements (scolaires, centre sociaux ou médicaux, associations...), les visiteurs sont accueillis à partir de **10 ans**.

2. JAUGE ET ENCADREMENT

Une visite est validée à partir de **8 inscrits au minimum**.

Un groupe est composé au maximum de **19 personnes**.

Il est possible d'accueillir 1, 2 ou 3 groupes en même temps (soit un maximum de 57 visiteurs.)

Cas spécifiques des établissements (scolaires, centre sociaux ou médicaux, associations...) :

- **entre 8 et 11 participants** : la présence d'1 encadrant par groupe est obligatoire ;
- **entre 12 et 19 participants** : la présence de 2 encadrants par groupe est obligatoire.

La liste nominative de chaque groupe sera envoyée au minimum la veille de la visite au syndicat en indiquant bien le nombre de participants et d'encadrants.

3. DATE DE LA VISITE

Les demandes de visite doivent être accompagnées de plusieurs propositions de dates. La ou les dates seront attribuées en fonction des disponibilités, des conditions matérielles et techniques et selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Aucune réservation ne sera considérée comme définitive tant qu'elle n'aura pas été confirmée par le syndicat.

4. TENUE VESTIMENTAIRE

Le port de chaussures fermées est obligatoire (*tongs, claquettes, nus pieds interdits*).

En cas de conditions météorologiques défavorables, des vêtements de pluie adaptés sont requis (*une partie de la visite a lieu en extérieur*).

5. ACCESSIBILITÉ DU PARCOURS DE VISITE

La visite est accessible aux personnes à mobilité réduite se déplaçant en fauteuil roulant, avec la présence obligatoire d'un accompagnateur.

Le parcours extérieur nécessite de marcher sur une distance d'1km environ. La visite est donc déconseillée aux personnes ayant du mal à se déplacer (*déambulateur ou béquille interdits*) ou ne supportant pas le soleil et la chaleur (*circuit non ombragé*).

6. CONDITIONS FINANCIÈRES

La visite est gratuite.

Les coûts de transport sont à la charge des visiteurs.

7. SÉCURITÉ ET RESPECT DU SITE

- Le port des équipements de protection individuel est obligatoire (gilet et casque de chantier) ;
- Il est interdit de fumer ou devapoter, en dehors de la zone dédiée à cet effet (hall du bâtiment principal) ;
- Un visiteur ne peut pas rester seul sur le parcours de visite. S'il ne peut pas suivre l'intégralité de la visite, il sera invité à quitter le site ;
- Pour les arrivées en bus, un guide montera dans le véhicule et orientera le chauffeur vers l'emplacement de stationnement dédié.

Engagement du représentant du groupe :

> Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement de visite du Pôle de La Tienne et m'engage à en respecter l'ensemble des dispositions.

> J'ai également pris acte que le syndicat se réserve le droit :

- d'adapter les conditions d'âge en fonction des spécificités du public souhaitant venir visiter ;
- de refuser de débiter une visite si les conditions énumérées dans ce règlement ne sont pas respectées ;
- d'arrêter une visite en cours si le comportement des participants n'est pas adapté et de refuser d'accueillir le même établissement pour une visite ultérieure ;
- d'annuler sans délai de prévenance une visite pour des raisons de sécurité ou de problèmes techniques des installations.

> Je m'engage à garantir le bon comportement du groupe et à assurer que les règles soient strictement respectées.

Date :

Signature :

Formulaire à retourner par mail : a.normand@organom.fr